

**INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION
ET LA RECHERCHE**

**RAPPORT FINANCIER
ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
de l'exercice terminé le 31 décembre 1988
et
RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 5D (A/44/5/Add.4)



NATIONS UNIES

New York, 1989

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ISSN 0251-8171

Best Copy Available

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRES D'ENVOI	1
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1988	3
II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	14
IV. CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS	15
V. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1988	17
ETAT I Fonds général : état des dépenses imputées sur le budget approuvé pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988 ...	18
ETAT II Fonds général : état des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988	19
ETAT III Fonds général : état de l'actif et du passif au 31 décembre 1988	21
<u>Tableau 3.1</u> Fonds général : tableau des contributions annoncées au 31 décembre 1988	23
<u>Tableau 3.2</u> Dépenses imputées sur le compte de réserve de l'UNITAR au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1988	25
ETAT IV Fonds des immobilisations : état de l'actif et solde du Fonds au 31 décembre 1988	26
ETAT V Fonds "Dons à des fins spéciales" : Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988 et état de l'actif et du passif au 31 décembre 1988	27
<u>Tableau 5.1</u> Etat des recettes et dépenses et solde du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988	29
ANNEXE	
Notes relatives aux états financiers	34

LETTRES D'ENVOI

Le 5 avril 1989

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du règlement financier, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes annuels de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche arrêtés au 31 décembre 1988, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire général adjoint,

Directeur général de l'Institut des
Nations Unies pour la formation et
la recherche,

(Signé) Michel DOO KINGUE

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 22 juin 1989

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988, qui nous ont été soumis par le Directeur général de l'Institut. Le Comité des commissaires aux comptes les a examinés et l'opinion des commissaires aux comptes est jointe auxdits états.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes susmentionnés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Président de la Commission de la
vérification des comptes des
Philippines,

Président du Comité des commissaires
aux comptes de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Monsieur le Président de l'Assemblée
générale des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE
LE 31 DECEMBRE 1988

Introduction

1. Le Directeur général a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier et les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988. Ce rapport est présenté conformément à l'alinéa i) du paragraphe 3 de l'article IV des statuts de l'Institut.

Etat I

UNITAR - Fonds général : état des dépenses imputées sur
le budget approuvé

2. L'état I indique l'état des dépenses imputées sur le budget approuvé pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988. Le budget approuvé par le Conseil d'administration de l'UNITAR, à sa réunion d'avril 1988, se montait à 1 069 700 dollars. Le total des dépenses s'est chiffré à 1 273 571 dollars. Le Conseil d'administration avait autorisé le Directeur général à exécuter des programmes supplémentaires non prévus dans le budget, au cas où des ressources supplémentaires seraient disponibles avant la fin de l'année. Un cours régional de formation en droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été organisé à Brasilia en novembre 1988 pour un coût de 49 470 dollars. En outre, un montant de 260 000 dollars était inscrit au budget au titre du loyer et des dépenses connexes, le terrain devant selon toute probabilité être acheté avant la fin de 1988. Le montant réel de ces dépenses s'est élevé en 1988 à 360 349 dollars.

Etat II

UNITAR - Fonds général : état des recettes et des dépenses

3. Le montant de 851 013 dollars qui est indiqué dans l'état II représente les contributions au Fonds général annoncées par les gouvernements pour 1988 (tableau 3.1). En outre, d'autres recettes d'un montant de 479 115 dollars ont été reçues, ce qui a porté le total des recettes de l'exercice à 1 330 128 dollars. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 1 273 571 dollars, de sorte que les recettes ont dépassé les dépenses de 56 557 dollars.

Etat III

UNITAR - Fonds général : Etat de l'actif et du passif

4. L'état III indique l'actif et le passif du Fonds général au 31 décembre 1988. L'actif, d'un montant total de 963 324 dollars, se décomposait comme suit : 78 813 dollars d'encaisse, 708 123 dollars de contributions annoncées mais non encore versées, 153 515 dollars de comptes débiteurs et 22 873 dollars de charges différées. Le passif du Fonds général s'élevait à 3 033 436 dollars, montant qui se décomposait comme suit : 47 105 dollars de comptes créanciers, 30 659 dollars d'engagements non réglés (état I), 1 870 763 dollars dus au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies et 398 909 dollars comptabilisés comme recettes différées correspondant à des contributions annoncées pour des exercices à venir. Le passif tenait compte d'autre part d'une avance remboursable de 686 000 dollars

provenant du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies, que l'Assemblée générale a approuvée dans sa résolution 38/177 du 19 décembre 1983, et dont le remboursement a débuté en 1986.

5. Le solde du Fonds général de l'UNITAR au 31 décembre 1988 fait apparaître un déficit de 2 070 112 dollars se décomposant comme suit : déficit de 1 579 089 dollars au 1er janvier 1988, plus des charges de 547 580 dollars imputées sur le compte de fonds de réserve, moins un excédent des recettes sur les dépenses (état II) se chiffrant à 56 557 dollars.

Dépenses imputées sur le compte de fonds de réserve de l'UNITAR

6. En attendant l'achèvement de l'opération de réduction des dépenses de l'Institut pour qu'elles soient conformes au montant approuvé dans le budget de 1988, il a été décidé d'imputer provisoirement, en dehors du budget de l'UNITAR, certaines dépenses sur le produit attendu de la vente de l'immeuble de l'Institut. Il s'agit des traitements et indemnités des fonctionnaires dont le poste a été supprimé à verser jusqu'à l'expiration de leur contrat ou jusqu'au transfert des postes à d'autres sources de financement, des dépenses des services de sécurité jusqu'à ce qu'elles soient réintroduites dans le budget de l'UNITAR et d'un montant dû à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au titre d'une période de service pendant laquelle des anciens titulaires d'une lettre d'agrément de l'UNITAR n'étaient pas affiliés à la Caisse. Au 31 décembre 1988, ces charges s'élevaient à 547 580 dollars (tableau 3.2). Au cas où la vente de l'immeuble n'aurait pas lieu, ces charges devraient à un moment ou un autre être supportées par l'UNITAR.

Etat IV

UNITAR - Fonds des immobilisations : état de l'actif et solde du Fonds

7. Le montant de 465 000 dollars indiqué dans l'état IV pour un bail emphytéotique et l'immeuble correspondant représente le montant payé pour l'immeuble ainsi loué au 805 First Avenue, United Nations Plaza, New York, lorsque le bail a été cédé à l'Organisation des Nations Unies. Sur cette somme, un montant de 450 000 dollars a été donné à l'Organisation, à l'intention de l'Institut, par une fondation. Le bail emphytéotique expirera en 2035.

Etat V

UNITAR - Fonds "Dons à des fins spéciales" : état des recettes et des dépenses

8. L'état V indique les recettes et les dépenses du Fonds "Dons à des fins spéciales". Des dons d'un montant total de 1 601 585 dollars ont été reçus en 1988. Compte tenu du revenu des placements (38 453 dollars), des économies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent (215 123 dollars), des recettes accessoires (112 096 dollars) et des gains au change (477 dollars), le total des recettes de ce fonds s'élevait à 1 967 734 dollars. Le total des dépenses, soit 2 287 450 dollars (tableau 5.1) comprend 2 004 771 dollars de décaissements, plus 282 679 dollars d'engagements non réglés. L'excédent net des dépenses sur les recettes s'élevait à 319 716 dollars, montant qui a été couvert au moyen du solde du Fonds reporté à compter du 1er janvier 1988.

UNITAR - Fonds "Dons à des fins spéciales" : état
de l'actif et du passif

9. L'état V indique également l'actif et le passif du Fonds "Dons à des fins spéciales" au 31 décembre 1988. L'actif total de 1 261 328 dollars se décompose comme suit : 768 036 dollars d'encaisse, 259 460 dollars d'encaisse en monnaies non convertibles, 148 117 dollars de comptes débiteurs et 85 715 dollars de charges comptabilisées d'avance. Le passif, d'un montant de 385 590 dollars, comprend 7 083 dollars de comptes créanciers, 282 679 dollars d'engagements non réglés (tableau 5.1) et 95 828 dollars de sommes à payer au Fonds général de l'ONU.

10. Le solde du Fonds "Dons à des fins spéciales" était de 875 738 dollars au 31 décembre 1988, ce qui représente une diminution de 319 716 dollars par rapport au solde de ce fonds au 31 décembre 1987, soit l'excédent des dépenses sur les recettes.

Inscription de pertes de numéraires et d'effets
à recevoir au compte des profits et pertes

11. Il n'y a pas eu de passations par profits et pertes en 1988 conformément à la règle de gestion financière 110.14. Le total inscrit au compte des profits et pertes s'est élevé en 1987 à 151 146 dollars.

Récapitulation de principes comptables importants

12. Les principes comptables importants appliqués par l'UNITAR sont exposés dans les notes relatives aux états financiers (voir annexe).

II. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Introduction

1. Conformément au paragraphe 6 de l'article VIII du statut de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les comptes de l'UNITAR pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988.
2. La vérification a été effectuée conformément à l'article XII du règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe audit règlement, ainsi qu'aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La vérification a été effectuée au siège de l'Institut à New York.
3. Les principales questions soulevées par notre vérification de 1988 sont présentées ci-après pour aider l'Administration à examiner et à améliorer encore le système de gestion et de contrôle financier de l'UNITAR. Nous avons évoqué ces problèmes avec l'Administration, dont nous avons, lorsque nous l'avons jugé utile, indiqué les réactions dans le présent rapport. Celui-ci se divise en deux parties, qui portent respectivement sur la vérification des états financiers et sur les questions de gestion.

Résumé des recommandations

4. Nous recommandons la prise des mesures correctives ci-après, présentées par ordre de priorité :
 - a) Les dépenses ne devraient pas dépasser les crédits ouverts et aucune dépense ne devrait être engagée au titre de projets financés au moyen de dons à des fins spéciales, à moins que des crédits soient ouverts à cette fin (voir par. 19 et 20);
 - b) L'Administration devrait prévoir, dans le budget du Fonds général, les pertes provenant de sommes à recevoir non documentées et le déficit d'un projet financé au moyen de dons à des fins spéciales auquel il a été mis fin (voir par. 13);
 - c) Le plan d'action visant à inverser la tendance à la baisse des recettes provenant des contributions devrait être exécuté immédiatement afin de revitaliser l'Institut (voir par. 30);
 - d) L'Administration devrait promouvoir ou accepter uniquement des projets financés au moyen de dons à des fins spéciales procurant à l'Institut des recettes au titre de l'appui au projet d'au moins 13 % (voir par. 34);
 - e) Il conviendrait de mettre à jour et d'améliorer l'apurement des comptes afin de réduire au minimum les erreurs dans les soldes des comptes (voir par 28);
 - f) L'Administration devrait appliquer les dispositions des accords relatifs aux dons à des fins spéciales qui régissent la présentation de rapports finals et d'états financiers finals dans les six mois suivant l'achèvement ou la cessation d'un projet (voir par. 38).

Résumé des conclusions

5. L'UNITAR va vraisemblablement subir des pertes importantes du fait de sommes à recevoir non réglées depuis longtemps et de charges différées pour lesquelles il n'existe aucun document comptable permettant d'en déterminer la nature.
6. Les dépenses ont dépassé les crédits ouverts tant dans le Fonds général que dans le Fonds "Dons à des fins spéciales". Il a été constaté que des dépenses avaient été engagées au titre de certains projets pour lesquels aucun crédit n'avait été ouvert.
7. Des erreurs dans le contrôle comptable, en particulier pour ce qui est de l'apurement, ont entraîné plusieurs anomalies dans les soldes des comptes.
8. Les recettes diminuent d'année en année d'une manière inquiétante et se réduisent plus rapidement que les dépenses, ce qui a entraîné l'accumulation d'un déficit important dans le solde du Fonds général.
9. Nous avons constaté que le rapport final et le rapport financier final concernant un projet financé au moyen de dons à des fins spéciales et auquel il a été mis fin le 31 août 1988 n'avaient pas été présentés, ce qui peut être considéré comme une dérogation aux dispositions de l'accord relatif aux dons à des fins spéciales.
10. Un chargé de recherche a reçu un don de 30 000 dollars d'une fondation privée au titre d'un projet de l'UNITAR et a conservé ce montant au lieu qu'il soit comptabilisé comme fonds de l'UNITAR; cet arrangement a privé l'Institut du revenu de 13 % au titre de l'appui aux programmes.

PARTIE I

Etats financiers

Pertes découlant de sommes à recevoir non documentées et de charges différées

11. L'UNITAR risque de perdre 80 566 dollars du fait de la passation par profits et pertes de sommes à recevoir et de charges différées en suspens et non documentées, en plus du déficit d'un projet clôturé s'élevant à 62 900 dollars. Ces montants sont les suivants :
 - a) 2 922 dollars de sommes à recevoir au titre d'un projet à Dakar auquel il a été mis fin en 1986, dont le compte d'un fonctionnaire qui n'est plus lié à l'Institut;
 - b) 77 644 dollars de charges différées établies en 1981 au titre d'un projet à Dakar, qui n'ont jamais été imputées sur les dépenses. Cela est désormais impossible, étant donné que le projet n'existe plus; en outre, ce projet présente même un déficit non réglé de 62 900 dollars, de sorte que la perte se monte au total à 140 544 dollars.
12. D'après l'Administration, le comptable de l'ONU en fonction à l'époque et le chef de l'Administration de l'UNITAR se sont rendus à Dakar pour vérifier les comptes. Le comptable s'est procuré les dossiers et pièces comptables du bureau de

Dakar ainsi que ceux du projet, à Rome. Ces documents ont servi à la préparation de pièces justificatives établissant les charges différées contestées par le bureau de Dakar. Toutefois, les comptes en question n'ont toujours pas été rectifiés.

13. Etant donné qu'il apparaît que les documents ne sont plus disponibles pour justifier les sommes à recouvrer et les charges différées, il conviendrait d'inscrire celles-ci au compte des profits et pertes, de même que le déficit, et de les imputer sur le Fonds général. La Division de la comptabilité du Secrétariat de l'ONU a exprimé la même opinion lorsqu'elle a commenté la présente observation.

Contrôle budgétaire

Fonds général

14. S'agissant du Fonds général, les dépenses ont dépassé les crédits alloués dans cinq chapitres du budget sur sept, soit 71 %, et dans toutes les sections du budget ou objets de dépense compatibles, à deux exceptions près. La même constatation s'applique à la section 01 du budget relative aux traitements et dépenses communes de personnel où, normalement, aucun dépassement de crédit n'aurait dû se produire. Les dépassements de crédit représentent au total 19 % de l'ensemble des crédits ouverts et 16 % du total des dépenses.

15. L'Administration a fait valoir que le Conseil d'administration avait autorisé le Directeur général à transférer des fonds d'un chapitre ou section du budget à l'autre et qu'il était autorisé à exécuter des programmes non prévus au budget, à condition que cela n'entraîne pas de déficit.

16. Bien que nous convenions avec l'Administration que ces pouvoirs avaient été conférés au Directeur général, la décision stipulait que "... si les ressources supplémentaires étaient disponibles, le Directeur général serait autorisé à exécuter les deux projets de formation qu'il avait été contraint d'annuler pour équilibrer le budget, à savoir le cours régional de formation et de perfectionnement en droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le séminaire à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes à Genève".

17. L'Administration a exécuté le premier projet pour un coût de 42 000 dollars, dont 10 000 ont été partagés par l'Organisation des Nations Unies. Ce montant est de loin inférieur au déficit budgétaire total indiqué dans l'état I des états financiers, ce qui laisse un solde de dépassement de crédit de 171 871 dollars.

18. L'Administration a mentionné certaines dépenses ayant entraîné des dépassements de crédit, concernant notamment les locaux, les pertes au change et les primes d'assurance couvrant l'immeuble ainsi que d'autres frais non prévus.

19. Tout en appréciant les efforts déployés par l'Administration pour limiter ses dépenses, nous tenons à souligner la nécessité pour l'UNITAR d'avoir un budget équilibré.

20. La révision du budget et l'approbation par le Conseil d'administration restent nécessaires avant d'engager des dépenses non prévues au budget. Par ailleurs, il n'est pas raisonnable que les dépenses dépassent le budget approuvé alors même que l'Institut traverse une crise financière.

Fonds "Dons à des fins spéciales"

21. Les dépenses imputées sur ce fonds ont également dépassé toutes les ouvertures de crédit, à une exception près. Il a été constaté que des dépenses avaient été engagées au titre de plusieurs projets sans qu'il y ait eu d'allocations de crédit. Le montant total des dépassements s'est élevé à 35 % du total des crédits alloués et à 26 % du total des dépenses.

22. L'Administration a fait valoir que, dans la pratique, les dépenses d'appui aux programmes ne sont pas comprises dans l'allocation de crédits. Nous avons cependant constaté que les dépenses d'appui aux programmes ne représentaient que 53 % du déficit total. Après déduction de ces dépenses d'appui aux programmes du déficit total, le rapport du déficit au total des crédits alloués est toujours de 16 %, du fait notamment de l'imputation des dépenses avant le versement des dons.

23. Si les dépenses sont supérieures aux allocations de crédit au titre des projets financés au moyen de dons à des fins spéciales, il pourrait s'ensuivre un déficit. En fait, six projets, en plus du projet de Dakar, présentaient un déficit total de 157 192 dollars. L'allocation de crédit est une autorisation d'engagement de dépenses et constitue un mécanisme de contrôle visant à éviter les déficits. Si l'on ne tient pas compte de cet aspect, comme c'est le cas, il y aura toujours des déficits risquant d'entraîner des pertes, comme c'est le cas en ce qui concerne le projet de Dakar.

24. Etant donné que l'Institut n'est pas encore sorti de sa crise financière, il serait souhaitable qu'il fonctionne dans la limite de son budget afin d'éviter d'aggraver son problème financier. La règle 106.1 stipulant qu'il ne peut être engagé de dépenses sans autorisation écrite devrait également être appliquée dans la gestion financière des projets financés au moyen de dons à des fins spéciales.

Projets financés par le PNUD

25. Dans le cas des projets financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous avons réitéré nos observations antérieures, à savoir que l'Institut ne pouvait obtenir de financement au début de l'exécution des projets en question étant donné qu'il n'a pas le statut d'agence d'exécution. L'Institut préfinance une grande partie des dépenses relatives aux projets avant d'en obtenir le remboursement. De ce fait, il n'émet des avis d'allocation de crédit que lorsque les dépenses ont été engagées et les contributions versées. Ce système ne fait que grever les fonds déjà limités de l'Institut.

26. En 1988, l'Administration a essayé sans succès d'obtenir le statut d'agence d'exécution pour l'Institut. Cependant, cette question a été abordée avec l'appui du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et du Bureau des affaires juridiques de l'ONU; l'Assemblée générale en sera saisie à sa quarante-quatrième session, après quoi, espère-t-on, l'UNITAR obtiendra le statut d'agence d'exécution du PNUD.

Registres comptables

27. Nous avons constaté plusieurs écarts dans le solde de certains comptes, dont les registres sont tenus pour l'UNITAR par l'Organisation des Nations Unies. Bien que certains aient été ajustés en avril 1989, les anomalies étaient le signe de défaillances dans le contrôle comptable, du fait essentiellement que l'apurement n'était pas effectué régulièrement. L'une des anomalies constatées s'est produite

en 1984 et concernait l'avance versée à un fonctionnaire au titre de l'indemnité pour frais d'études : un crédit de 3 000 dollars n'a pas été comptabilisé tout en figurant dans le rapport d'ajustement du traitement. Autre exemple : un don de la Pologne n'a pas été comptabilisé et une partie de celui-ci se montant à 1 million de zlotys, soit 1 783 dollars a été déposé au compte de l'UNITAR à la banque Narowdy Polski en 1987. Ainsi, l'encaisse a été sous-évalué, de même que les recettes provenant des dons.

28. Nous recommandons que l'apurement des registres soit mis à jour et amélioré afin de réduire les anomalies apparaissant dans les soldes des comptes.

PARTIE II

Questions de gestion

Contributions annoncées

29. Les contributions sont vitales pour la survie de l'UNITAR. Toutefois, les contributions annoncées ne cessent de baisser de manière alarmante. Entre 1985 et 1988, elles sont tombées de 1 698 871 dollars à 851 013 dollars, soit une baisse de 50 %, ce qui a largement contribué à créer le grave déficit du solde du Fonds général. Ce déficit est passé de 574 307 dollars en 1985 à 2 070 112 dollars en 1988, soit une augmentation de 260 %, le dépassement de crédit cumulé enregistré par le même fonds s'élevant à 227 301 dollars, soit 25 % du déficit du solde du Fonds, les postes extraordinaires correspondant à 1987 et le montant imputé sur le compte de fonds de réserve en 1988 n'étant pas compris dans ce calcul. Faut de cet appui financier, l'UNITAR a dû contracter auprès de l'Organisation des Nations Unies une dette importante qui est passée de 1 612 978 dollars en 1985 à 2 556 763 dollars en 1988, soit une augmentation de 59 %.

30. Nous recommandons qu'un plan d'action visant à renverser la tendance à la baisse des contributions annoncées soit exécuté immédiatement afin de revitaliser l'Institut. Il conviendrait d'encourager les pays à verser des contributions généreuses à l'Institut, ce qui soulignerait l'importance capitale du rôle de formation qu'il joue à l'ONU.

31. Dans sa réponse, l'Administration a indiqué que les difficultés financières de l'UNITAR remontaient aux années 70 et que l'Assemblée générale avait été amenée à lui verser plusieurs subventions entre 1980 et 1985 afin d'équilibrer son budget; ces difficultés avaient également conduit à la restructuration de l'UNITAR en 1986 et 1987. Selon l'Administration, cette restructuration et une gestion rigoureuse des ressources financières disponibles avaient permis à l'UNITAR d'enregistrer en 1988 un excédent des recettes sur les dépenses de 56 000 dollars.

32. L'Administration a également indiqué qu'étant donné le budget serré de l'UNITAR, il ne serait pas possible d'éponger la dette accumulée par l'Institut envers l'Organisation des Nations Unies au moyen de l'excédent des recettes sur les dépenses. De ce fait, l'Assemblée générale avait approuvé en 1987 la vente du bien-fonds de l'UNITAR, qui devrait permettre de rembourser la dette accumulée par l'Institut auprès de l'Organisation des Nations Unies et de créer un fonds de réserve de l'UNITAR (si possible, de l'ordre d'au moins 6 millions de dollars), dont les intérêts annuels serviraient à financer le budget du Fonds général de l'Institut et viendraient s'ajouter aux ressources provenant des contributions volontaires des gouvernements.

33. Nous comprenons parfaitement la position de l'Administration à ce sujet et c'est précisément compte tenu de cette longue période de difficultés financières et notamment de la période mentionnée au paragraphe 27 qu'à sa session d'avril 1989, le Conseil d'administration de l'UNITAR a estimé que la création du fonds de réserve de l'Institut ne suffirait pas à stabiliser et à rendre plus prévisible et sûr le financement de l'Institut et qu'il faudrait en outre que les contributions volontaires des gouvernements au fonds général augmentent de manière soutenue; il était donc souhaitable que davantage de gouvernements versent des contributions au Fonds général.

34. C'est donc dans ce contexte que nous réaffirmons la nécessité impérieuse d'adopter un plan d'action définitif qui contribue à accélérer les contributions des Etats Membres. Comme l'Administration l'a indiqué dans sa réponse, ce plan ne peut être élaboré qu'avec l'agrément total du Conseil d'administration de l'Institut et sur la base des résultats de la prochaine conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions, qui doit se tenir en novembre 1989.

Evaluation des projets

35. Les projets financés au moyen de dons à des fins spéciales sont régis par un accord signé entre l'Institut et le pays donateur. Dans le cas de l'un des projets évalués, il est stipulé qu'un rapport final et des états financiers finals doivent être établis dans les six mois suivant l'achèvement ou la cessation du projet.

36. Toutefois, six mois après l'achèvement du projet, en août 1988, ni le rapport final ni les états financiers finals n'avaient été établis.

37. Le compte du projet présentait un solde de 27 259 dollars au 31 décembre 1988. Tout pays donateur souhaiterait être informé, au moyen du rapport final et des états financiers finals, du résultat final des activités et de la situation financière du projet.

38. En conséquence, nous recommandons que les dispositions de l'accord relatif aux dons à des fins spéciales concernant le rapport final et les états financiers finals soient appliquées afin d'encourager les pays donateurs à financer davantage de projets.

39. Dans sa réponse, l'Administration a fait savoir qu'elle s'était conformée à cette disposition le 25 mai 1989, soit après le dépôt de notre recommandation. Elle a ajouté que ce cas n'était pas caractéristique du comportement de l'UNITAR.

40. Nous tenons cependant à souligner que cette conclusion porte sur la même disposition que celle qui fait l'objet des paragraphes 16 à 18 de notre rapport pour 1987 ^{1/}. De surcroît, à ce jour, l'UNITAR ne nous a pas fait tenir les états financiers finals de ce projet.

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 5D (A/43/5/Add.4, sect. II).

Réception par un chargé de recherche d'un don d'une fondation privée au titre d'un projet de l'UNITAR

41. Nous avons également constaté qu'un chargé de recherche avait reçu directement en 1988 un don de 30 000 dollars d'une fondation privée en utilisant le nom de l'UNITAR aux premiers stades des négociations, pour financer en partie ses travaux intitulés "Une nouvelle conception de la limitation des armements et du désarmement : responsabilité internationale pour les politiques et programmes de défense nationale", et qui constitue en fait un projet de l'UNITAR.

42. La garde et l'utilisation du don en question ne sont pas assurées par l'UNITAR; les 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes n'ont pas été versés à l'UNITAR ni détenus par l'Institut pour couvrir les frais généraux engagés au titre du projet en question. Toutes ces pratiques sont contraires aux dispositions pertinentes des politiques et procédures relatives à la constitution et à la gestion de dons à des fins spéciales et à la décision 1 du Conseil d'administration (1986).

43. L'Administration a expliqué que le chargé de recherche en question doit être considéré comme un membre du personnel employé par roulement par l'Institut et que l'UNITAR n'a pas droit à la rétribution de l'exécution qui est normalement applicable, étant donné que les services de l'intéressé sont fournis à titre gracieux dans le cadre des arrangements financiers pris avec le donateur privé. Toutefois, l'observation de l'Administration n'est pas conforme aux dispositions pertinentes des politiques et procédures mentionnées plus haut et aux statuts de l'UNITAR, qui disposent que les chargés de recherche ne doivent pas être considérés comme des membres du personnel. Il en résulte que l'intéressé ne peut être considéré comme un membre du personnel employé par roulement par l'UNITAR et devant faire l'objet de pareil traitement particulier.

44. Nous recommandons que, pour sauvegarder ses intérêts, l'Administration :

a) Exige du chargé de recherche intéressé le transfert immédiat à l'UNITAR de l'intégralité du don de 30 000 dollars, comme le stipulent les politiques et règlements en vigueur, montant sur lequel ses honoraires seront prélevés et versés par l'UNITAR, les 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes devant être conservés par l'UNITAR pour couvrir les frais généraux afférents au projet; autrement, il faudrait envoyer à l'intéressé une note lui demandant de verser à l'UNITAR le montant des frais généraux relatifs au projet, que l'UNITAR prend à tort à sa charge;

b) Interdise à tous les administrateurs de projet et chargés de recherche de l'UNITAR de recevoir personnellement ou directement des donateurs des fonds au titre de projet de l'UNITAR; cette interdiction devrait être clairement stipulée dans la lettre d'engagement afin d'éviter à l'avenir des erreurs, des abus éventuels ou des situations contestables analogues;

c) Invite tous les donateurs éventuels à verser directement les fonds à la Section des finances et de l'administration de l'UNITAR ou au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

45. Dans sa réponse, l'Administration a fait savoir que le chargé de recherche avait accepté de verser 3 460 dollars à l'UNITAR et que tous les autres services fournis par l'Institut étaient désormais imputés sur le don de 30 000 dollars.

Observations relatives aux questions abordées dans
le rapport pour 1987

46. Nous avons examiné la suite donnée aux recommandations figurant dans notre rapport précédent 1/.

47. Il est apparu que l'Administration n'avait pas donné suite aux recommandations tendant à ce que les dépenses ne soient engagées qu'après réception des fonds (voir les paragraphes 21 à 24 du présent rapport).

48. En revanche, comme nous l'avons indiqué au paragraphe 26 ci-dessus, des mesures ont été prises pour doter l'UNITAR du statut d'agence d'exécution auprès du PNUD. L'Administration a donné une suite favorable à toutes les autres recommandations figurant dans notre rapport précédent.

Fraude et inscription de pertes au compte de profits et pertes

49. Conformément aux dispositions de l'alinéa i) du paragraphe 6 c) de l'annexe au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies et de l'alinéa b) de la règle de gestion financière 111.10, l'UNITAR a informé le Comité qu'il n'y avait pas de cas connu de fraude ou de présomption de fraude ni d'inscription d'effets à recevoir au compte des profits et pertes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988.

Remerciements

50. Le Comité des Commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général, le Chef de l'Administration et les membres de leur personnel du concours qu'ils lui ont apporté.

Le Président de la Commission de la
vérification des comptes des
Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Premier Président de la Cour des
comptes de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général des comptes
par intérim du Ghana,

(Signé) J. K. GHANSAH

III. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après numérotés de I à V, dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988. Nous avons notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence.

Notre opinion est que les états financiers rendent bien compte de la situation financière au 31 décembre 1988 et des résultats des opérations effectuées au cours de l'exercice terminé à cette date.

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables énoncés, lesquels ont été appliqués sur une base compatible avec celle utilisée pour l'exercice financier précédent.

Les opérations ont été conformes au règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, à l'exception de l'engagement de dépenses excédant les crédits alloués, ainsi que nous l'expliquons aux paragraphes 14 à 21 de notre rapport.

Le Président de la Commission de la
vérification des comptes des
Philippines,

(Signé) Eufemio C. DOMINGO

Le Premier Président de la Cour des
comptes de France,

(Signé) André CHANDERNAGOR

Le Vérificateur général des comptes
par intérim du Ghana,

(Signé) J. K. GHANSAH

IV. CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS

Le 6 avril 1989

Je certifie que les états I à V de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche joints ci-après sont corrects.

Le Contrôleur adjoint chargé du Bureau
de la planification des programmes,
du budget et des finances,

(Signé) Suzan R. MILLS

V. ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1988

ETAT I

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : état des dépenses imputées sur le budget approuvé pour
l'exercice terminé le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Chapitre du budget	Budget approuvé	Dépenses			Solde non engagé
		Décaissements	Engagements non réglés	Total	
<u>1. Fonds général</u>					
I. Conseil d'administration	-	-	-	-	-
II. Bureau du Directeur général	166 100	170 140	17 500	187 640	(21 540)
III. Bureau du Directeur général - Groupe des publications et de l'information	2 000	4 002	-	4 002	(2 002)
IV. Bureau du Directeur général - Secrétariat du Conseil d'administration et coordination des relations extérieures	-	-	-	-	-
V. Bureau du Directeur général - Finances et administration	105 100	86 122	-	86 122	18 978
VI. Division de la formation	182 800	191 633	7 636	199 269	(16 469)
VII. Division de la recherche	-	11 258	-	11 258	(11 258)
VIII. Bureau européen de l'UNITAR (Genève)	227 500	215 560	30	215 590	11 910
IX. Dépenses de fonctionnement	386 200	564 197	5 493	569 690	(183 490)
Total	1 069 700	1 242 912	30 659	1 273 571	(203 871)

ETAT II

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : état des recettes et des dépenses pour l'exercice
terminé le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
Recettes		
Contributions annoncées par les gouvernements	851 013 a/	889 648
Dons de source publique	-	11 307
Remboursement au titre des dépenses d'appui aux programmes (état V)	245 231	138 813
Revenu des placements	7 703	7 020
Recettes provenant de loyers	183 475	171 654
Vente de publications	76	6 916
Droits d'auteur	2 017	1 583
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	33 361	12 218
Economies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent	3 645	27 821
Recettes accessoires	3 607	817
Gain au change	-	43 967
	<hr/>	<hr/>
Total, recettes	<u>1 330 128</u>	<u>1 311 764</u>
Dépenses		
Traitements et dépenses communes de personnel	629 627	1 164 147
Concours extérieurs pour l'exécution de services spécialisés	35 868	34 782
Services de sécurité	286	68 450
Frais de voyage du personnel	33 476	39 905
Frais de voyage des participants	2 095	-
Vérification externe des comptes	18 288	14 748
Appels de fonds	18 545	13 202
Fournitures et accessoires	4 587	8 332
Mobilier et matériel	29 671	26 148
Livres, documents et périodiques destinés à la bibliothèque	2 438	906
Documentation et publications	6 347	1 775
Communications	73 900	118 969
Locaux	360 349	337 983
Subventions destinées à des projets spéciaux	-	2 587
Relations publiques et dépenses de représentation	3 363	4 279
Bourses	3 300	16 500
Dépenses accessoires	51 431	43 150
	<hr/>	<hr/>
Total, dépenses (état I)	<u>1 273 571</u>	<u>1 895 863</u>

ETAT II (suite)

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
Excédent des recettes sur les dépenses	56 557	(584 099)
<u>A ajouter</u> : Ajustements pour la période précédente	_____	(617 568)-
<u>Excédent net des recettes sur les dépenses</u> (état III)	<u>56 557</u>	<u>(1 201 667)</u>

a/ Dont 693 322 dollars versés au 31 décembre 1988 et 130 720 dollars non acquittés. La différence de 26 971 dollars représente une perte au change. Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

ETAT III

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : état de l'actif et du passif au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>	<u>1988</u>	<u>1987</u>
Encaisse	78 813	89 545
Contributions annoncées non encore versées (tableau 3.1)	708 123	603 684
Comptes débiteurs	153 515	153 623
Charges comptabilisées d'avance	22 873	17 247
	<hr/>	<hr/>
Total, actif	<u>963 324</u>	<u>864 099</u>
	<hr/>	<hr/>
<u>Passif</u>		
Comptes créanciers	47 105 <u>a/</u>	28 195
Engagements non réglés (état I)	30 659	21 871
Recettes comptabilisées d'avance	398 909	336 613
Dû au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	1 323 183	
Avance provenant du Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	686 000 <u>b/</u>	686 000
Dû à l'Organisation des Nations Unies, à prélever sur le compte de réserve	<u>547 580</u>	
	<hr/>	<hr/>
Total, passif	<u>3 033 436</u>	<u>2 443 188</u>
	<hr/>	<hr/>
<u>Solde du Fonds</u>		
<u>Compte général</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1988	(1 579 089)	(377 422)
A ajouter : Excédent des recettes sur les dépenses (état II)	56 557	(1 201 667)
	<hr/>	<hr/>
Compte de réserve	(1 522 532)	(1 579 089)
Dépenses imputées sur le compte de réserve de l'UNITAR (tableau 3.2)	(547 580)	-
	<hr/>	<hr/>
Solde disponible au 31 décembre 1988	(2 070 112)	(1 579 089)
	<hr/>	<hr/>
Total, passif et solde du Fonds	<u>963 324</u>	<u>864 099</u>
	<hr/>	<hr/>

(Voir notes page suivante)

(Notes de l'état III)

a/ Non compris le passif exigible destiné au versement des cotisations à la Caisse des pensions, d'un montant de 50 759 dollars, d'anciens détenteurs de lettres d'agrément de l'UNITAR dont la participation rétroactive à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a été approuvée.

b/ Une avance de 886 000 dollars a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/177 du 19 décembre 1983 pour couvrir le déficit budgétaire de l'Institut en 1983.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 3.1

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds général : tableau des contributions annoncées au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	Contributions annoncées non encore versées au 1er janvier 1988	Plus : contributions annoncées pour 1988	Plus : contributions annoncées pour des exercices ultérieurs	Moins : montants recouvrés en 1988	Moins : Perte au change	Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1988
Algérie	10 000	-	-	10 000	-	-
Argentine	-	40 000	-	40 000	-	-
Burkina Faso	-	500	-	-	-	500
Burundi	847	-	-	-	180	667
Cameroun	42 403	-	44 369	-	1 447	85 325
Chili	5 000	5 000	5 000	5 000	-	10 000
Congo	15 000	-	-	-	-	15 000
Côte d'Ivoire	-	22 000	-	22 000	-	-
Cuba	3 000	-	-	1 000	-	2 000
Etats-Unis d'Amérique	47 000	-	-	38 203	-	8 797
Finlande	-	110 612	-	110 612	-	-
France	-	117 613	68 259	49 587	3 510	132 775
Gabon	70 671	-	-	-	2 412	68 259
Ghana	-	-	5 000	-	-	5 000
Grèce	-	5 000	5 000	5 000	-	5 000
Inde	-	25 000	20 000	25 000	-	20 000
Indonésie	-	4 000	4 000	4 000	-	4 000
Iraq	15 000	-	-	-	-	15 000
Italie	-	163 265	155 642	142 602	20 663	155 642
Jamahiriya arabe libyenne	-	20 000	20 000	-	-	40 000
Jamaïque	-	2 000	2 015	2 000	-	2 015
Japon	-	100 000	-	10 000	-	-
Kenya	941	-	-	-	67	874
Koweït	-	20 000	20 000	-	-	40 000
Luxembourg	-	4 035	-	3 486	549	-
Malawi	47	806	-	624	229	-
Mali	500	-	-	-	-	500
Malte	-	898	-	898	-	-
Nigéria	(20 000)	20 000	-	-	-	-
Oman	10 000	-	-	-	-	10 000
Ouganda	5 000	5 000	-	-	-	6 863
Pakistan	10 000	15 000	15 000	15 000	3 137	25 000

TABLEAU 3.1 (suite)

Pays	Contributions annoncées non encore versées au 1er janvier 1988	Plus :		Moins :		Contributions annoncées non versées au 31 décembre 1988
		contributions annoncées pour 1988	contributions annoncées pour des exercices ultérieurs	montants recouvrés en 1988	Moins : Perte au change	
Philippines	-	7 500	2 000	7 500	-	2 000
République centrafricaine	-	-	1 534	1 534	-	-
République de Corée	-	9 333	10 000	9 333	-	10 000
République-Unie de Tanzanie	(1 806)	1 806	-	-	-	-
Rwanda	-	1 000	15 000	-	-	16 000
Sainte-Lucie	-	1 000	-	1 000	-	-
Saint-Vincent-et-Grenadines	-	1 000	-	1 000	-	-
Sénégal	3 000	3 000	-	-	-	6 000
Sierra Leone	1 500	-	-	-	-	1 500
Somalie	-	505	-	-	309	196
Suisse	-	125 874	-	125 874	-	-
Suriname	500	-	-	500	-	-
Swaziland	-	-	847	-	-	847
Trinité-et-Tobago	2 778	-	-	-	425	2 353
Tunisie	-	2 266	2 243	-	189	4 320
Uruguay	-	1 000	-	1 000	-	-
Venezuela	-	10 000	-	10 000	-	-
Yémen	-	-	2 000	-	-	2 000
Yémen démocratique	2 690	-	-	-	-	2 690
Yougoslavie	-	5 000	-	-	-	5 000
Zaire	43 000	1 000	1 000	43 000	-	2 000
Total	267 071 a/	851 013	398 909	775 753	33 117	708 123 b/

a/ Représente le total des contributions non versées au 31 décembre 1987 (603 684 dollars), moins les contributions annoncées pour des exercices ultérieurs, non encore versées à cette date (314 807 dollars), moins les contributions annoncées pour des exercices ultérieurs versées en 1987 (21 806 dollars).

b/ Les contributions non versées avaient été annoncées pour les exercices suivants :

1987 et exercices antérieurs	180 028
1988	130 720
Exercices ultérieurs	397 375
	<u>708 123</u>

Tableau 3.2

Dépenses imputées sur le compte de réserve de l'UNITAR
au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Dépenses

Traitements et dépenses communes de personnel	420 577
Sécurité	76 244
Cotisations à la Caisse des pensions d'anciens chargés de recherche de l'UNITAR	<u>50 759</u>
Total, dépenses	<u><u>547 580</u></u>

(état III)

ETAT IV

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Fonds des immobilisations : état de l'actif et solde du Fonds
au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<u>Actif</u>		
Immobilisations		
Bail emphytéotique et immeuble	465 000	465 000
Total, immobilisations	<u>465 000</u>	<u>465 000</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Dons au 1er janvier 1988	465 000	465 000
Total, solde du Fonds	<u>465 000</u>	<u>465 000</u>

Note : Le montant de 465 000 dollars indiqué pour un bail emphytéotique et l'immeuble correspondant représente le montant payé pour l'immeuble ainsi loué au 805 First Avenue, United Nations Plaza, New York, lorsque le bail a été cédé aux Nations Unies. Sur cette somme, un montant de 450 000 dollars a été donné à l'Organisation des Nations Unies, à l'intention de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, par une fondation. Le bail emphytéotique expirera en 2035.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

ETAT V

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

FONDS "DONS A DES FINS SPECIALES"

I. Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé
le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<u>Recettes</u>		
Dons (tableau 5.1)	1 601 585	1 591 026
Revenu des placements	38 453	58 573
Economies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent	215 123	415 147
Gain au change	477	55 299
Recettes accessoires	112 096	73 684
	<hr/>	<hr/>
Total, recettes	1 967 734	2 193 729
<u>Dépenses</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel	654 866	679 168
Frais de voyage du personnel	152 452	182 067
Concours extérieurs pour l'exécution de services spécialisés	365 692	722 025
Tables rondes et conférences	407 197	3 750
Bourses d'études, de recherche, etc.	-	197 193
Frais de voyage des participants	133 569	179 580
Documentation et publications	33 379	24 519
Communications	34 639	49 730
Locaux	114 186	100 014
Dépenses accessoires	146 239	176 665
	<hr/>	<hr/>
Total partiel	2 042 219	2 314 711
Dépenses d'appui aux programmes	245 231	138 813
	<hr/>	<hr/>
Total, dépenses (tableau 5.1)	2 287 450	2 453 524
	<hr/>	<hr/>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses</u>	<u>(319 716)</u>	<u>(259 795)</u>

ETAT V (suite)

II. Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1988</u>	<u>1987</u>
<u>Actif</u>		
Encaisse	768 036	935 364
Encaisse (monnaies non convertibles)	259 460	394 799
Comptes débiteurs	148 117	426 922
Charges comptabilisées d'avance	85 715	85 924
	<hr/>	<hr/>
Total, actif	<u>1 261 328</u>	<u>1 843 009</u>
<u>Passif</u>		
Comptes créanciers	7 083	7 083
Engagements non réglés	282 679	392 065
Dû au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	95 828	248 407
	<hr/>	<hr/>
Total, passif	<u>385 590</u>	<u>647 555</u>
<u>Solde du Fonds</u>		
Solde disponible au 1er janvier 1988	1 195 454	1 455 249
<u>Ajouter</u> : Excédent des recettes sur les dépenses	(319 716)	(259 795)
	<hr/>	<hr/>
Solde disponible au 31 décembre 1988	875 738 a/	1 195 454
	<hr/>	<hr/>
Total, passif et solde du Fonds	<u>1 261 328</u>	<u>1 843 009</u>

a/ Pour la ventilation par projet, voir tableau 5.1.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

Tableau 5.1

INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

FONDS "DONS A DES FINS SPECIALES"

Etat des recettes et dépenses et solde du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

(En dollars des Etats-Unis)

Projets	Solde du Fonds au 1er janv. 1988	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1988
					Décaissements	Engagements non réglés	
					Total	Total	
A. Monnaies convertibles							
Coopération régionale et inter-régionale dans les années 80	165	-	(165)	-	-	-	-
Stratégies pour l'avenir de l'Asie	124	-	(124)	-	-	-	-
Stratégie pour l'avenir de l'Afrique	(61 797)	-	-	(61 797)	1 103	-	(62 900)
Création d'un centre pour l'interprétation simultanée - Jamahiriya arabe libyenne	3 935	-	117	4 052	3 900	-	152
Création d'un institut d'études diplomatiques en Arabie saoudite	76 152	71 200	6 251	153 603	33 907	-	119 696
Evaluation de la responsabilité des Etats en ce qui concerne les dommages causés par les innovations scientifiques et techniques	152	-	(152)	-	-	-	-
Aide à l'Institut d'études diplomatiques de Tripoli	19 954	-	938	20 892	20 892	-	-
Utilisation de variétés d'arbres à croissance rapide pour la production de bois de chauffe dans les pays d'Asie	241	-	(241)	-	-	-	-
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	10 092	-	(10 092)	-	-	-	-
Centre UNITAR/FNUD d'information sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	-	236 513	1 000	237 513	232 531	-	4 982

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er janv. 1988	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Décaissements	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1988
						Engagements	non réglés	
					Total			
Deuxième Conférence sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	(60 690)	-	-	(60 690)	-	-	-	(60 690)
Programme de formation à l'intention de fonctionnaires du Gouvernement cap-verdien	(118)	-	118	-	-	-	-	-
Conférence sur les gisements de pétrole et de gaz à faible profondeur	(496)	-	496	-	-	-	-	-
Centre pour la mise en valeur des ressources énergétiques à petite échelle - Italie	109 274	230 500	94 678	434 452	351 103	77 398	428 501	5 951
Programme de formation à l'intention des membres du service diplomatique gabonais	24	-	(24)	-	-	-	-	-
Colloque régional en anglais et en français sur la modernisation de l'administration publique en Afrique	25 547	-	746	26 293	25 764	-	25 764	529
Programme de formation à la diplomatie à l'intention des agents du Ministère des affaires étrangères - Guinée-Bissau	4 117	-	193	4 310	-	-	-	4 310
Séminaire sur le Président Truman et l'Organisation des Nations Unies	350	-	(350)	-	-	-	-	-
Projet de publications en matière de formation	233	-	11	244	-	-	-	244
Association sur les perspectives sociales mondiales	(13 276)	7 271	-	(6 005)	-	-	-	(6 005)
Programme de formation à l'établissement des rapports qui doivent être présentés en application des Conventions relatives aux droits de l'homme	77 112	-	3 603	80 715	100 800	-	100 800	(20 085)
Stratégies pour l'avenir de l'Amérique latine	(29 485)	23 355	3 455	(2 675)	36 000	3 487	39 487	(42 162)

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er janv. 1988	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1988
					Décaissements	Engagements non réglés	
					Total		
Séminaire de formation sur la pollution marine par les déchets radioactifs à l'intention des diplomates latino-américains	61	-	(61)	-	-	-	-
Cours de formation organisé conjointement par l'UNITAR et par l'Institut international d'administration publique (IIAP) à l'intention des jeunes diplomates des pays africains francophones	(9 687)	51 993	5 347	47 653	51 619	-	(3 966)
Administrateur auxiliaire - République fédérale d'Allemagne	36	1 764	492	2 292	2 292	-	-
Réseau d'information sur la population en Amérique latine	23 355	(23 355) b/	-	-	-	-	-
Administrateur auxiliaire à Genève - République fédérale d'Allemagne	375	5 831	-	6 206	6 206	-	-
Cours de formation à la diplomatie à l'intention de cadres namibiens	6 345	-	74	6 419	6 419	-	-
Séminaires pilotes sur l'analyse et la planification de la politique étrangère à l'intention des conseillers politiques principaux des gouvernements africains	(17 205)	(6 902) c/	24 735	628	628	-	628
Nouvelles réalités concernant les politiques économiques en Afrique : le secteur public par opposition au secteur privé	982	(770) b/	(212)	-	-	-	-
Atelier PNOD/UNITAR de formation de formateurs aux techniques de communication et de présentation	(58)	-	58	-	-	-	-
Programme de formation sur la technologie des systèmes d'information géographique dans le domaine de l'environnement	273 499	392 925	69 244	735 668	271 964	131 511	403 475
							332 193

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er janv. 1988	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Décaissements	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1988
						Engagements	non réglés	
					Total			
Programme de formation à l'intention des responsables de la gestion de la dette extérieure dans les pays les moins avancés	24 389	-	4 453	28 842	52 550	576	53 126	(24 284)
Conférence sur l'Organisation des Nations Unies et le maintien de la paix et de la sécurité internationales	1 994	-	32	2 026	1 566	-	1 566	460
Histoire économique et sociale de l'Organisation des Nations Unies	83 591	(22 281) d/	2 075	63 385	36 126	-	36 126	27 259
Séminaire sur le développement de la planification et de la gestion	18 921	-	27 452	46 373	44 051	-	44 051	2 322
Rôle de l'intégration économique dans le développement des pays d'Amérique latine	(15 546)	-	21 656	6 110	1 319	-	1 319	4 791
Formation à la diplomatie PNUD/ Suriname	(38 745)	38 428	973	656	-	-	-	656
Voyage d'étude à l'intention de cinq fonctionnaires nigériens : formation dans des secteurs pluridisciplinaires	6 178	(6 120) b/	735	793	94	-	94	699
Formation à la planification, à la coordination et à l'administration de l'aide au développement PNUD/SWAPO	(19 584)	-	19 584	-	-	-	-	-
Cours de formation à la diplomatie à l'intention de cadres guinéens	(33 605)	34 230	-	625	625	-	625	-
Assistance au Département du programme	19 396	40 000	909	60 305	59 046	-	59 046	1 259
Quatrième Conférence internationale sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques	48 841	135 403	42 992	227 236	83 553	20 929	104 482	122 754
Formation de cadres nigériens	(6 267)	-	13 060	6 793	362	-	362	6 431
Administrateur auxiliaire hors siège à Genève	77 742	47 405	7 303	132 450	65 833	-	65 833	66 617

Tableau 5.1 (suite)

Projets	Solde du Fonds au 1er janv. 1988	Recettes provenant de dons	Autres recettes et ajustements a/	Fonds disponibles	Décaissements	Dépenses		Solde du Fonds au 31 déc. 1988
						Engagements	Total	
Atelier d'information et de promotion concernant les systèmes photovoltaïques pour l'Amérique latine et les Caraïbes	-	47 331	58	47 389	42 734	2 898	45 632	1 757
Pierre de taille - Brésil	-	22 374	18	22 392	15 865	6 500	22 365	27
Vols de correspondance des participants à la table ronde sur l'avenir de l'ONU dans un monde interdépendant	-	10 000	313	10 313	8 759	-	8 759	1 554
Programme de formation à l'intention des responsables des secours en cas de catastrophe	-	97 266	-	97 266	25 642	31 583	57 225	40 041
Total, monnaies convertibles	606 218	1 434 361	341 748	2 382 727	1 583 253	274 882	1 858 135	524 592
B. Monnaies non convertibles								
Fonds pour la formation et la recherche -								
Chine	11 357	-	-	11 357	576	-	576	10 781
Hongrie	21 770	-	192	21 962	3 095	-	3 095	18 867
Union des Républiques socialistes soviétiques	544 786	167 224	24 206	736 216	417 847	7 797	425 644	310 572
Fonds pour les bourses d'études - Roumanie	10 923	-	3	10 926	-	-	-	10 926
Total, monnaies non convertibles	588 836	167 224	24 401	780 461	421 518	7 797	429 315	351 146
Total, monnaies convertibles et monnaies non convertibles	1 195 454	1 601 585	366 149	3 163 188	2 004 771	282 679	2 287 450	875 738

a/ Comprend le revenu des placements, les économies réalisées lors du règlement d'engagements de l'exercice précédent, le gain au change et les recettes accessoires.

b/ Virement à d'autres dons à des fins spéciales.

c/ Remboursé au donateur.

d/ Virement aux Fonds généraux d'affection spéciale de l'ONU.

ANNEXE

Notes relatives aux états financiers

Résumé des principes comptables importants appliqués par l'UNITAR

On trouvera exposés ci-après les principes comptables importants appliqués par l'UNITAR :

a) Comme il est prévu à l'article VIII du statut de l'Institut, les comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière que le Secrétaire général a formulées en application dudit règlement, aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion ou du Contrôleur, et conformément aux principes généralement acceptés en matière de comptabilité publique. L'Organisation des Nations Unies applique la norme comptable internationale 1 relative à la divulgation des principes comptables, telle qu'elle a été modifiée et adoptée par le Comité consultatif pour les questions administratives à sa cinquante-quatrième session, à savoir :

- i) Les principes comptables importants sont les suivants : la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et le rattachement à l'exercice. Lorsque ces principes sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Lorsqu'ils ne sont pas appliqués, il faut le préciser en indiquant les raisons;
- ii) La prudence, l'importance prédominante du fond par rapport à la forme et l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des principes comptables;
- iii) Les états financiers comprennent l'indication claire et concise de tous les principes comptables importants qui ont été utilisés;
- iv) L'indication des principes comptables importants qui ont été utilisés fait partie intégrante des états financiers. Les principes comptables sont normalement indiqués en un seul endroit;
- v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
- vi) Toute modification d'un principe comptable qui a un effet important sur l'exercice en cours ou peut avoir un effet important sur des exercices ultérieurs doit être indiquée et dûment motivée. L'effet de la modification doit, s'il est important, être indiqué et quantifié;

b) Les états financiers de l'Institut sont établis sur la base du coût d'origine et ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'incidence des variations des prix des biens et des services;

c) Comptabilité par fonds. Les comptes de l'Institut sont tenus sur la base de la "comptabilité par fonds". L'Assemblée générale ou le Directeur général peuvent créer des fonds distincts destinés à des fins générales ou spécifiques. Chaque fonds est géré comme une entité financière et comptable séparée, objet d'une comptabilité autonome à double entrée. Il est établi un état financier par fonds ou par groupe de fonds de même nature;

d) L'exercice de l'Institut correspond à l'année civile;

e) Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement;

f) Conversion des monnaies. Les comptes de l'Institut sont libellés en dollars des Etats-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des Etats-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par le Contrôleur. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers établis aux intervalles prescrits par le Sous-Secrétaire général aux services financiers, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, indiquent les disponibilités, les placements et les contributions annoncées non versées (autres que les contributions annoncées pour des exercices à venir) ainsi que les sommes à recevoir et à payer au titre des opérations courantes en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis, reconverties en dollars des Etats-Unis aux taux de change applicables par l'ONU à la date des états;

g) Contributions annoncées. Les contributions annoncées sont comptabilisées comme recettes lorsqu'un futur donateur s'est engagé par écrit à verser une contribution en espèces à une date ou à des dates fixées. Les contributions annoncées pour des exercices à venir sont inscrites comme recettes comptabilisées d'avance;

h) Placements. Les fonds déposés sur des comptes bancaires et comptes de dépôt à vue porteurs d'intérêts sont inscrits dans les états de l'actif et du passif comme disponibilités;

i) Charges comptabilisées d'avance :

i) Les charges comptabilisées d'avance comprennent des dépenses qui ne peuvent constituer une charge pendant l'exercice en cours et qui seront comptabilisées comme dépenses pendant l'exercice suivant;

ii) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la part de l'avance sur l'indemnité pour frais d'études qui est censée correspondre à l'année scolaire écoulée à la date de l'état financier est comptabilisée comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total de l'avance demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires, jusqu'à ce que ceux-ci produisent les pièces requises prouvant qu'ils ont droit à l'indemnité pour frais d'études, après quoi ledit montant est imputé sur le compte budgétaire et l'avance est recouvrée;

j) Capital fixe. Le mobilier, le matériel, les autres biens non consommables et les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif de l'Institut. Les achats sont imputés sur les comptes budgétaires de l'année où ils sont effectués;

k) Immobilisations. Le total indiqué dans l'état de l'actif et du passif du Fonds des immobilisations comprend la valeur d'un bail emphytéotique. Il n'y a pas de provision pour amortissement. Les frais d'entretien de l'immeuble de l'UNITAR et le coût des réparations à y faire sont imputés sur les comptes budgétaires appropriés;

l) Les dépenses ne comprennent pas les indemnités éventuelles payables, en vertu de l'appendice D au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, au personnel rémunéré à l'aide des contributions volontaires versées au Fonds général et au Fonds "Dons à des fins spéciales" de l'UNITAR. On entend par "dépenses" la totalité des engagements, qu'ils soient réglés ou non réglés;

m) Recettes accessoires :

- i) Les recettes nettes provenant des activités productrices de recettes sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- ii) Les sommes représentant le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- iii) Les sommes acceptées à des fins non spécifiées sont comptabilisées comme recettes accessoires;
- iv) Lors de la clôture des comptes de l'exercice, le solde du compte "pertes ou gains au change" est porté au débit du compte budgétaire, s'il est débiteur, ou au crédit des recettes accessoires, s'il est créditeur;
- v) Le produit des ventes de biens excédentaires est porté au crédit du compte des recettes accessoires du fonds correspondant;

n) Les états relatifs aux fonds d'affectation spéciale sont établis selon la théorie de l'excédent net, les ajustements étant opérés dans les comptes des recettes et des dépenses courantes. Les ajustements pour des exercices antérieurs sont toutefois indiqués dans les états financiers sous les résultats de l'exercice en cours de façon à ne pas les fausser;

o) Remboursement d'impôts sur le revenu. Le montant net des traitements versés par l'UNITAR est imputé sur le budget de l'exercice pendant lequel les services correspondants ont été fournis, tandis que les sommes remboursées au titre de l'impôt sur le revenu sont imputées sur le budget de l'exercice au cours duquel elles sont versées aux fonctionnaires;

p) Les engagements de dépenses concernant le Fonds "Dons à des fins spéciales" sont comptabilisés projet par projet; en conséquence, les engagements prévisionnels portent sur la durée entière de chaque projet.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
